



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
28	28	27
Date de la convocation		
18/09/2023		
Date d'affichage		
18/09/2023		

### Séance du 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 27 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Présents** : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, BENOIT-DELBAST Jacqueline, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, FRACCHETTI Bernard, HIRIGOYEN Philippe, DELPUECH Jean-Luc, MAIS Jean-Michel.

**Absent(s) excusé(s)** : LAPENU Marie-Josée

**Secrétaire de séance** : GOYENECHÉ Olivier

#### N°2023-09-27-08/72 : Modification au tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations des 13 avril et 9 juin 2023 par lesquelles le conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs,  
Considérant la volonté de nommer stagiaires des agents contractuels ou lauréats aux concours,  
Vu l'avis du CST réuni le 05.09.2023,  
Vu le document ci-joint, tableau des effectifs au 27/09/2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE des modifications apportées au tableau des effectifs
- APPROUVE ledit tableau

A Labenne, 28 Septembre 2023  
Le Secrétaire de séance,

Olivier GOYENECHÉ



Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 29/09/2023  
Et publication et/ou notification le 29/09/2023